

Dossier 3 : Comment les pouvoirs publics peuvent-ils lutter contre le changement climatique ?

| Type d'instrument et objectif | AVANTAGES | LIMITES |
|---|---|--|
| <p>INSTRUMENT NORMATIF (<i>réglementation</i>)</p> <p>Objectif : Intervention <i>juridique</i> de l'Etat par la <i>réglementation</i> qui vise à <i>autoriser ou interdire</i> certaines pratiques pour lutter contre les défaillances du marché (externalités négative)</p> | <p><i>Moyen le plus efficace économiquement</i> => si l'Etat dispose de moyens de contrôle (qui en garantit l'application)</p> <p><i>Mesure assez égalitaire</i> dans son principe (la même norme s'applique à tous)</p> <p><i>Prévention possible</i> => si le principe de précaution est appliqué</p> | <p>Rationnement de l'activité économique visée (exemple : transports)</p> <p>Inégalité devant la norme : si elle est la même pour tous, chacun dispose de moyens économiques différents (exemple : circulation alternée)</p> <p>Pas d'incitation économique directe à adopter un comportement positif <i>au-delà</i> du niveau de la norme</p> <p>Risque de fraude : pas d'efficacité si le non respect n'est pas sanctionné par une contravention.</p> |
| <p>INSTRUMENT FISCAL (<i>taxation ou subvention à l'innovation verte</i>)</p> <p>Objectif : Intervention <i>économique</i> de l'Etat pour inciter les agents à modifier leurs comportements par : - des <i>prélèvements</i> (écotaxes) - des <i>aides financières</i> (subvention ou impôt négatif)</p> | <p>Si le niveau de prélèvement peut être ajusté à la situation de chaque agent : => les <i>incitations financières sélectives</i> minimisent le coût total pour la collectivité => l'objectif collectif est atteint : polluer moins</p> <p>Double dividende / les taxes (pollueur-payeur) ont un double impact : 1°) <i>incitation économique à moins polluer (taxe)</i> 2°) <i>source de recettes fiscales pour financer les subventions à l'innovation verte (subvention)</i></p> | <p>Si le taux est optimal (efficace) <i>écologiquement</i> : le prélèvement élevé implique un coût économique trop important : 1°) frein l'activité économique (forte taxe => hausse des coûts de production => ralentissement de la croissance) 2°) forte taxe nationale => perte de compétitivité-prix (si absence de taxe internationale)</p> <p>Si le taux est sous-optimal : <i>il est économiquement acceptable mais pas efficace écologiquement</i> (faible taxe => faible efficacité du « signal prix » (la taxe reste injuste et <i>incite les agents économiques les plus riches à polluer</i> (si moyen de payer...))</p> |
| <p>INSTRUMENT LIBERAL (<i>Marché de quotas d'émission de CO2</i>)</p> <p>Objectif : - Autorégulation par la création d'un marché de « droits à polluer » qui vise à responsabiliser les agents économiques visés. - Vise à contrôler la quantité globale de CO2 émise dans une zone donnée (Europe ou autre zone régionale mondiale, monde)</p> | <p>Efficacité environnementale : l'autorité de régulation coordonne l'activité des agents sur le marché => Définition d'un plafond global d'émission (fixation d'un quota d'émission = seuil plafond d'émission de CO2 pour chaque agent)</p> <p>Efficacité économique : - une <i>information unique</i> (le prix par quantité émise) <i>coordonne l'activité</i> des agents - le marché laisse une liberté de décision aux agents: acheter des quotas d'émission pour compenser la pollution, ou investir pour réduire les émissions.</p> | <p>Application limitées aux grands émetteurs de CO2 (grande entreprises, branches particulières : industrie chimique, énergie, BTP)</p> <p>Risque de spéculation si le marché est ouvert à tous les agents (émetteurs de CO2 ou non) => les agents non émetteurs perturbent la régulation par le marché</p> <p>Risque de faible régulation du comportement : => Si prix de départ fixé est trop bas => Si quantités de quotas d'émission trop élevées</p> <p>Risque de délocalisation des émissions (pour éviter le coût si le prix du CO2 est trop élevé...)</p> |

